



- [débats](#)
 - [chroniques](#)

Vincent de Coorebyter Directeur général du Crisp

La démocratie enrayée

mardi 19 février 2008, 08:31

La période qui s'est ouverte en juillet 2007, lors de l'installation des nouvelles chambres fédérales, donne un effet de loupe saisissant sur le fonctionnement de la démocratie, et en particulier sur les relations entre le Parlement et le gouvernement.

Cela fait plusieurs décennies que l'on déplore la perte d'influence et d'autonomie du Parlement. On lui reproche d'user de manière trop timide de son droit d'initiative législative, et de laisser le gouvernement, par le dépôt de ses projets de loi, devenir la principale source des lois.

On lui reproche aussi, face aux projets déposés par le gouvernement, d'user trop peu de son droit d'amendement et, surtout, de sa liberté de vote. Trop de projets de loi ne seraient amendés qu'à la marge par le Parlement, et seraient votés majorité contre opposition de manière presque mécanique, les élus de la majorité suivant des consignes de parti en font, selon la formule en vogue, des presse-bouton.

On reproche enfin aux parlementaires, quand ils font partie de la majorité gouvernementale, de soutenir sans faille les ministres et d'user de leur droit d'interpellation pour permettre au gouvernement de s'expliquer et de se justifier, et non pour réellement le contrôler, encore moins pour le mettre en difficulté.

Les responsables politiques savent, davantage que les observateurs, ce qu'il y a de caricatural dans ces verdicts. Mais ils en reconnaissent aussi le bien-fondé, et ils l'ont en quelque sorte consacré en lançant des appels répétés pour que le Parlement retrouve son indépendance et sa primauté.

La période qui s'est ouverte après les élections aurait pu constituer une occasion en or pour que les parlementaires s'affirment, en particulier sur le plan législatif, celui sur lequel on déplore le plus l'affaiblissement du Parlement.

En l'absence de gouvernement, les parlementaires pouvaient prendre la direction de l'activité législative et adopter des lois attendues par la population. Or c'est l'inverse qui s'observe : un Parlement « *le cul entre deux chaises* », titrait *La Libre Belgique* le 6 février, ou une Chambre « *en léthargie* », écrivait *Le Soir* vendredi dernier.

Il n'est pas sûr que les citoyens comprennent cette situation. Car elle donne le sentiment, plus que jamais, que le Parlement est à la traîne du gouvernement et ne fonctionne qu'en réaction à son égard, attendant que des projets de loi lui soient présentés pour les examiner, et que le gouvernement décide pour le contrôler.

Où est la suprématie supposée de l'assemblée élue sur l'exécutif ? Pourquoi les parlementaires ne profitent-ils pas de leur liberté pour prendre des initiatives et les faire aboutir ?

En réalité, le Parlement travaille, y compris au plan législatif. Mais il bute sur deux écueils. Dès qu'une loi a un impact financier, elle se heurte au fait qu'il n'y a toujours pas de budget pour 2008 et que l'incertitude est donc totale quant aux possibilités d'appliquer la loi, l'État fédéral fonctionnant sous le régime des douzièmes provisoires.

Et dès qu'une loi est politiquement sensible, elle se heurte au fait qu'il n'y a pas de majorité claire au Parlement pour la soutenir, c'est-à-dire de majorité gouvernementale organisée de manière à faire aboutir les lois conformes au programme des partis qui la composent, au prix d'arbitrages internes et d'une cohésion dans les votes.

Plusieurs propositions de loi sont ainsi bloquées en raison des dissensions qui minent le gouvernement intérimaire de Guy Verhofstadt : faute d'accord au sein de la majorité, les soumettre au vote serait risquer d'aller à l'échec.

Cet état de fait choque sans doute un certain nombre de citoyens, puisqu'il semble signifier que les parlementaires ne passent au vote que lorsqu'ils sont sûrs du résultat, et que rien, décidément, ne peut aboutir tant que les élus ne sont pas rangés dans une case, celle de la majorité ou de l'opposition.

À quoi s'ajoute une curieuse timidité de nos élus, qui se laissent priver de leur droit d'initiative sans même essayer de le faire valoir. Car rien n'empêche, en droit, que les parlementaires déposent des propositions de loi ou des propositions de loi spéciale en vue de réformer nos institutions et notre système politique.

Face aux échecs successifs de la virtuelle Orange bleue sur ce terrain, un groupe de parlementaires aurait pu se concerter pour préparer une réforme en son sein, en veillant, pourquoi pas, à rassembler des élus de divers partis pour jeter les bases d'une majorité spéciale des deux tiers. Au lieu de quoi la réforme de l'État se négocie dans un cercle

restreint de « sages » dont la composition, au départ, était limitée aux composantes d'une tripartite traditionnelle, sans représentant de la N-VA ni, avant qu'il y revendique une place, d'Ecolo.

Il reste que le groupe des sages semble avancer et que la liberté parlementaire a récemment montré ses limites avec éclat. Car une proposition de loi a bel et bien été déposée, discutée et mise aux voix à l'initiative des députés depuis les dernières élections, et qui touchait à un élément important de notre système politique : la proposition de scission de la circonscription électorale de Bruxelles-Hal-Vilvorde, votée en commission de l'Intérieur de la Chambre le 7 novembre par une majorité qui n'était en aucune manière calquée sur la virtuelle majorité Orange bleue. Avec les conséquences que l'on sait.

L'exemple est évidemment trop facile, et il ne constitue pas un plaidoyer pour la soumission du Parlement au gouvernement sous la férule de la discipline de vote des partis de la majorité. Mais le fait d'évoquer, avec l'institutionnel et le linguistique, des sujets qui fâchent permet d'aller à l'essentiel : sur tout ce qui divise, des assemblées larges et des votes ouverts risquent de conduire à l'impuissance, à l'affirmation réitérée des tabous, des exigences et des priorités divergentes des uns et des autres.

Le gouvernement, d'ailleurs, en fait la démonstration de manière plus flagrante encore que le Parlement. Restreint à quatorze ministres issus de cinq partis, soit une composition moins complexe que celle du groupe des sages, il éprouve de grandes difficultés à s'accorder sur tous les dossiers qui révèlent les différences d'approche et de valeurs entre les partis.

On nous avait fait croire, en novembre, qu'il fallait un gouvernement d'urgence, et que celui-ci pourrait adopter rapidement des mesures consensuelles. Près de deux mois après son installation, l'équipe intérimaire n'a que de rares décisions concrètes à son actif, pour la raison simple qu'elle bute sur des clivages qui sont la raison d'être de la démocratie, système qui n'aurait pas de sens si chacun pensait et voulait la même chose.

Par-delà les stratégies électorales permanentes, les erreurs de méthode, la difficulté à s'entendre et le déclin du sens de l'intérêt général, la démocratie est enrayée par ce qui fait son prix : le pluralisme.